

# COMMUNE DE CHAMPTERCIER

## DELIBERATION N° DE\_2019\_076

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

### EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 décembre 2019

Nombre  
de Conseillers en exercice 12  
de Présents 9  
de Votants 10

L'an deux mille dix-neuf et le seize décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

#### OBJET :

#### AUTORISATION DE LIQUIDER LES INVESTISSEMENTS

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés : Christophe PEREZ

Procuration de : HAMOT Christine par AMAUDRIC Aude

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;  
Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 09/12/2019

Vu le code général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L1612-1 et L2121-29,

Vu l'article L232-1 du code des juridictions financières,

Considérant qu'il convient d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Principal de la commune de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget principal 2020,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du Budget principal 2020 dans la limite des crédits et représentant 25% maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

AFFECTATION ET MONTANT DES CREDITS POUVANT ETRE ENGAGES ET MANDATES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

	Crédits ouverts BP 2019	Montant autorisé avant le vote du budget 2020
<b>Opération 000</b> <b>Investissements divers</b>	40 000.00€	10 000.00€

Préfecture de Digne les Bains  
Date de réception de l'AR: 17/12/2019  
004-210400479-20191216-DE\_2019\_076-DE

2118 terrains		20 000.00€		5 000.00€
21318		10 000.00€		2 500.00€
21568		5 000.00€		1 250.00€
2184		5 000.00€		1 250.00€
<b>Opération 101 bâtiments communaux:</b>	142 000.00€		35 500€	
2181 installations générales		5 000.00€		1 250.00€
2313 rénovations école, salle polyvalente, WC mise aux normes		137 000.00€		34 250.00€
<b>Opération 102 Agencements extérieurs</b>	10 000.00€		2 500.00€	
2128 parcours santé		10 000.00€		2 500.00€
<b>Opération 105 Rénovation église</b>	275 000.00€		68 750.00€	
2313 rénovation église		275 000.00		68 750.00€
<b>Opération 120 mobilier matériel de bureau</b>	14 500.00€		3 625.00€	
2181 divers		2 000.00€		500.00€
2183 dossier TIC et informatique		12 000.00€		3 000.00€
2184 Bibliothèque		500.00€		125.00€
<b>opération 124 acquisition matériel technique</b>	4 800.00€		1 200.00€	
2158 installations, matériel et outillage		4 800.00€		1 200.00€
<b>opération 930 voirie communale</b>	134 923.00€		33 730.75€	
2128 glissières de sécurité		5 000.00€		1 250.00€
2152 signalétiques de chantier		4 923.00€		1 230.75€
2315 voirie 2019		125 000.00€		31 250.00€
<b>opération 931 adressage des voies communales</b>	25 000.00€		6 250.00€	
21538 autres réseaux		25 000.00€		6 250.00€
<b>TOTAUX</b>	<b>646 223.00€</b>	<b>646 223.00€</b>	<b>161 555.75€</b>	<b>161 555.75€</b>

**NON COMPRIS LES RESTES A REALISER AU 31/12/2019**

**POUR :10**

**ABSTENTION :0**

**CONTRE : 0**

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,  
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,

Régine AILHAUD-BLANC



